

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le onze mars deux mil vingt-deux à 20 h 30, suivant convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard

***Membres excusés ayant donné pouvoir*** : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore à Mr CHASSAGNE Yannick

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 4 mars 2022

***Secrétaire de séance*** : Mr BOUTY Serge

***Délibération 2022/017 en date du 11 mars 2022***

***Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2021***

Après s'être assurée que le Trésorier du Centre de Gestion Comptable de Saint Léonard de Noblat a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout est conforme ;

Madame le maire propose aux membres du Conseil Municipal de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

**A l'unanimité le conseil municipal déclare :**

- Que le Compte de Gestion du Budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 16 mars 2022  
Le Maire

